

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2024-52
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 juin 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 19 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 24**

Présents : MM. Mmes. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT.
Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.
Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Roland GAMBERI.
Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES.
Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES.
Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT.
Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Pierre MOSSINA.
Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR.
Omar RABEI.

*M. Philippe GAUTIER sort pour le vote de ce point et annulation du vote par
procuration de M. Bernard COQU.*

**Nbre de suffrages
exprimés : 29**

Excusés : MMES. MM Georgette CUENOT. Catherine PARROT.
Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER.
Jean-François HEIL.

Absents : Mme Nadine MERCIER.. M. Valère NEDEY

Pouvoirs : Georgette CUENOT	pouvoir à	Nourreddine DRAYAF
Catherine PARROT	pouvoir à	Elisabeth COQU
Bernard COQU	pouvoir à	Philippe GAUTIER
Dominique DANGEL	pouvoir à	Jean-Claude HERARD
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à	Pierre MOSSINA
Jean-François HEIL	pouvoir à	Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 13 juin 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Maud PELISSIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240619-2024-52-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception en préfecture : 28/06/2024

Le Procès-Verbal de la séance du 03 avril 2024 est adopté à **LA MAJORITE (30 voix Pour, 1**
voix Contre, 0 abstention) par Monsieur **Stéphanie BOURQUIN** des voix présentes et représentées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

*Extrait du registre des délibérations n°2024-52***COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants et L.2313-1, L.2321-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération 2023-18 du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération 2023-96 du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2023 approuvant la décision modificative n° 1 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Compte Administratif 2023 est conforme au Compte de Gestion présenté par le Comptable Public d'Audincourt ;

Considérant que Monsieur NEDEZ Denis, Premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT Monsieur Philippe GAUTIER, Maire en exercice, quitte la séance au moment du vote.

L'exposé du Président de séance entendu, le Conseil Municipal après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (M. Philippe GAUTIER sort pour le vote de ce point et annulation du vote par procuration de M. Bernard COQU) des voix présentes et représentées,
 - **APPROUVE** le Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	3 336 962,24	13 702 684,91
DEPENSES	2 249 232,79	12 513 117,82
Résultat de l'exercice	1 087 729,45	1 189 567,09
Résultat reporté	-1 372 883,92	1 575 504,19
RESULTAT DE CLOTURE	-285 154,47	2 765 071,28

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Président de séance.



Handwritten signature of Denis NEDEZ.

Accusé de réception en préfecture
 025-212505804-20240619-2024-52-BF
 Date de télétransmission : 28/06/2024
 Date de réception préfecture : 28/06/2024

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 24
 Nombre de suffrages exprimés 23
VOTES :

Pour 29
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 13 JUIN 2024

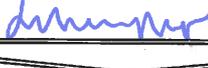
Présenté par Monsieur le Maire (1),
 A VALENTIGNEY le 19 JUIN 2024
 Le Maire (1),

Philippe GAUTIER



Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session
 A VALENTIGNEY le 19 JUIN 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER, Maire n'a pas pris part au vote	Daniel FERNANDES 
Denis NEDEZ 	Gabrielle MANZINALI 
Jean-Claude HERARD 	Valère NEDEY
Maud PELISSIER 	Dominique DANGEL
Georgette CUENOT	Nadine MERCIER
Roland GAMBERI 	Pierre MOSSINA 
Gérard PATEREK 	Claude-Françoise SAUMIER
Catherine PARROT	Stéphanie BOURQUIN 
Elisabeth COQU 	Jean-François HEIL
Bernard COQU 	Jean-Louis RENGGLI 
Armando LOPES 	Saniye AKDEMIR 
Nourreddine DRAYAF 	Omar RABEI 
Stéphanie GAUTIER 	Martine MICHAUD 
Claudia FERNANDES 	Arnaud JACQUOT 
Anne-Lise GARCIA 	Arnaud PAVILLARD 
Thierry MAILLOT 	Lise VURPILOT 
Marie HUGONIOT 	

Accusé de réception en préfecture de Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/06/24, et de la publication le 28/06/24
 025-212505804-20240619-2024-52-BF
 Date de télétransmission : 28/06/2024
 Date de réception préfecture : 28/06/2024
 A Valentigney, le 28/06/24

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.